



Longueuil, le 12 avril 2005

M. Thomas J. Mulcair
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Edifice Marie-Guyart Est 30^e Étage
675 boul René-Lévesque
Québec (QC) G1R 5V7

**Objet : Demande d'audience publique
Projet de parc éolien de L'Anse-à-Valleau**

Monsieur le Ministre,

La présente est pour demander la tenue d'une audience publique relativement au projet cité en rubrique conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement et au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement en raison de l'importance de ce projet pour le développement durable des régions du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie.

En tant que partenaire du milieu, Cartier énergie éolienne, initiateur du projet, sollicite une audience publique afin de répondre à toutes les questions de la population de L'Anse-à-Valleau et celle du territoire en périphérie et de recevoir leurs opinions sur le projet.

Si vous décidez de donner un mandat au BAPE de tenir des audiences publiques, nous souhaitons que celles-ci débutent dans les plus brefs délais, afin de respecter l'échéancier que nous impose Hydro-Québec, soit la production d'énergie éolienne dès le mois de décembre 2006.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Finn Greflund, ing.
Président, Cartier Énergie Éolienne

FG/dg

Gaspé, le 2 mai 2005

CABINET DU MINISTRE
Ministère du développement durable
De l'Environnement et des Parcs
675, boul. René-Lévesque-Est
30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Cabinet du ministre de
l'Environnement
2005-05-12

Objet : Parc éolien de l'Anse-à-Valleau de Cartier Wind Energy
Demande d'audience publique sur l'environnement

Monsieur le Ministre,

Les signataires de la présente demandent à votre ministère la tenue d'une audience publique sur le projet de parc éolien à l'Anse-à-Valleau, par Cartier Wind Energy.

Après l'épuisement de ses ressources forestières, minières et halieutiques, il ne reste aux Gaspésiens que le potentiel touristique de leur région.

Le site de l'Anse-à-Valleau / Pointe-à-la-renommée offre justement un fort potentiel touristique et historique que l'on a déjà commencé à développer avec le rapatriement du phare et la reconstruction de la plus vieille station de radio marine en Amérique du Nord, et, la mise en valeur ne fait que commencer. Pourtant, le site attire déjà de nombreux touristes de tous les coins du pays et même de l'étranger.

On y voit encore les vestiges de quatre postes de pêche saisonnière :

- ✓ Ruisseau-à-Zéphir
- ✓ Canes-de-Roches
- ✓ Ruisseau-à-l'Ail
- ✓ Pointe-à-Félix

Tout ça dans un paysage de mer, caps et côtes à couper le souffle. Un endroit qui a su garder un air de bout du monde tout en étant à proximité de la 132.

Nous considérons que les éoliennes qu'on désire y planter, le déboisement nécessité, les routes d'accès de plusieurs mètres de largeur et de dizaines de kilomètres de longueur, les lignes de transmission et peut-être les pylônes, le bruit, la circulation de poids lourds et de toutes sortes de machinerie, détruiront irrémédiablement la beauté et la quiétude des lieux et, par conséquent, tout son attrait touristique.

Comme propriétaires et résidents de ce coin de paradis, nous tenons farouchement à le protéger pour le partager avec les autres Québécois et Canadiens. Et le remettre, de plus en plus attrayant à nos enfants et petits-enfants.

Nous tenons à vous dire que nous ne sommes pas contre les parcs d'éoliennes. Nous demandons qu'elles ne nuisent pas au développement touristique de la Gaspésie.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

[Signature]
Romy Quellet
Ferdinand Quellet
Mme. Cécile Quellet
Denis Samson
Alain Quellet
Francis Bonnet

SILV DUFRESNE
OMER.
Isabelle Quellet
Jean-Louis Quellet
Stéphane Quellet
FRAN

Listuguj Mi'gmaq Government

Gespe'gawaq (THE PEOPLE OF THE LAST LAND)

06 May 2005

Via Fax and By Mail

M. Thomas J. Mulcair
Ministre du Développement durable,
De l'Environnement et des Parcs
675, boul. René-Levesque Est., 30e Etage
Québec(Québec) G1R 5V7
Fax: 418 643 4143

Dear Mr. Minister,

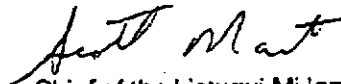
The aboriginal community of Listuguj has been made aware of the public announcement by the Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) regarding the wind power development undertaken by Cartier Wind Energy (AVV) Inc. for the project located at L'Anse-à-Valleau, near the community of Gaspe, Québec.

We wish to express a dire need to have our concerns heard and addressed during this environment review process. Considering the fact that neither the Québec Government nor Hydro Québec Distribution had consulted us as stakeholders of our territorial and ancestral lands upon which this project is being developed, we must, at this time, request that these proceedings take into account the many concerns and issues we have about this project, which will impact our way of life and sustainability.

Consequently, the Mi'gmaqs of Listuguj wish be scheduled for a date and time during these hearings to voice our concerns on the environment and social impacts this project represents to us. We trust you will understand and appreciate the grave concerns we have and will afford our people an opportunity to express them in very explicit terms.

Please feel free to contact my office at your earliest convenience to establish a time frame to facilitate these discussions and presentations. Thank you for your kind and prompt attention to this matter.

Respectfully,

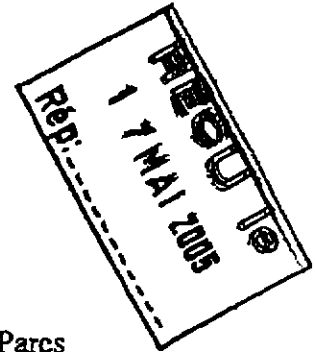

Chief of the Listuguj Mi'gmaq

cc: Hon. Minister Pierre Corbeil, MRN (Via Fax: 418 643 7524)
Right Hon. Premier Jean Charest, PLQ (Via Fax: 418 646 1854)
Hon. Minister Nathalie Normandeau, Min. Municipal Affairs and Regions
(Via Fax: 418 643 1795)
Hon. Minister Geoffrey Kelly, Min. Native Affairs (Via Fax: 418 643 4965)

PEACE AND FRIENDSHIP THROUGH UNITY AND DIVERSITY FOR PROSPERITY AND PROGRESS.

P.O. Box 298 Listuguj, Qc. G0C 2R0
Tel.: (418) 788-2136
Fax: (418) 788-2058

Mi'gmaq Nation



Bonaventure, le 10 mai 2005.

Monsieur Thomas J. Mulcair
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7.

**Objet : Demande d'audience publique pour le projet d'aménagement du parc éolien
de l'Anse-à-Valleau**

Monsieur le Ministre,

Énergie Éolienne Cartier désire aménager et construire un parc éolien dans le village gaspésien Anse-à-Valleau. Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) tient à vous transmettre ses préoccupations concernant ce projet et requiert par la même occasion, la tenue d'audiences du Bureau d'Audiences Publiques en Environnement (BAPE).

Le CREGÎM se préoccupe de l'aspect environnemental, social et économique du **développement** de cette énergie (et non de la production de celle-ci);

La société québécoise traverse actuellement une période intense de réflexion sur le développement durable. Nous sommes d'avis qu'aujourd'hui, il faut s'approprier collectivement d'une vision et d'une stratégie à long terme pour assurer le développement de l'efficacité énergétique et de l'énergie verte au Québec. Cette vision doit être partagée par tous puisqu'elle s'inscrit dans une optique plus large visant la réduction de la pollution atmosphérique, la lutte aux changements climatiques, l'amélioration de la santé humaine, l'accroissement de la sécurité énergétique, la création d'emplois et le positionnement des entreprises québécoises parmi les chefs de file mondiaux dans la fabrication et l'exportation de technologies innovatrices.

L'adoption d'un cadre de développement éolien est primordial

Le 4 octobre 2004, Hydro-Québec annonçait 8 projets de parcs éoliens, d'une puissance de 950 MW, en Gaspésie et dans la MRC de Matane. Le 25 février 2005, Cartier Énergie Éolienne annonce que des contrats de production d'électricité à long terme ont été signés avec Hydro-Québec Distribution pour 740 MW en Gaspésie et dans la MRC de Matane.

La Direction régionale de la gestion du territoire public du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, la Société de faune et des parcs du Québec, le ministère de la culture et des communications, le Ministère des ressources naturelles, Forêt Québec, le Ministère de l'Environnement et le Conseil des maires des MRC concernées, se sont concertés pour la production d'un document intitulé « Plan Régional de Développement du Territoire Public – Volet éolien ». Toutefois, ce document s'intéresse entre autres à la distribution du territoire destinée au développement éolien mais n'a rien d'approfondit sur la vision commune et régionale de ce développement.

Bien que ces projets d'envergure représente des investissements de 2 milliards, il est nécessaire d'adapter rapidement un cadre intégré pour le développement de cette filière. En outre, il importe de miser sur une participation du publique qui garantira la transparence et la réduction des impacts avant la réalisation des projets. L'établissement de règles et de normes suivant des schémas directeurs qui favorisent une répartition harmonieuse des éoliennes sur le territoire et leur intégration au paysage est nécessaire. La Gaspésie (et les Îles éventuellement) n'a pas encore déterminé, de façon concertée, quels sont les paysages à conserver? Pourtant, des contrats sont déjà signés. La filière s'installe vite, peut-être même trop vite.

En sommes, les éoliennes doivent être installées aux sites qui offrent un potentiel économique intéressant, certes, mais il faut aussi tenir compte des aspects environnementaux et sociaux. Des critères de sélection reliés au développement durable favoriseront la cohabitation harmonieuse, le respect de l'environnement et la considération des valeurs et des préoccupations des populations locales et régionales. De plus, « Un cadre de développement durable » optimisera les retombées socio-économiques en visant une répartition des avantages qui soit des plus équitables et durables pour les communautés concernées.

Et dans ce même ordre d'idées, le CREGÎM vous recommande d'instaurer des audiences génériques où il sera possible d'entendre une population entière vous parler d'un développement régional qui mérite d'être bien fait, bien encadré et durable. Comme les sites destinés au développement éolien sont déjà connus, les préoccupations plus locales viendront d'elles-mêmes s'ajouter aux préoccupations régionales.

Pour pallier, entre autres au manque de connaissance du milieu et des experts sur ;

- l'impact qu'auront les coupes à blancs et la construction de nouveaux sentiers, sur les aires de nidification non répertoriées de façon adéquate et acceptable;
- les couloirs de migration empruntés par les oiseaux
- l'impact de la déforestation incluant les lignes de transport d'énergie;
- Les paysages gaspésiens à préserver;

Le CREGÎM désire s'assurer que ces projets de parcs éoliens se développent en harmonie avec l'environnement et la communauté. Le CREGÎM requiert la tenue d'audiences génériques.

Loin de vouloir freiner le développement de cette énergie verte, loin de vouloir freiner l'économie de la région où nous vivons, nous désirons simplement que cette belle aventure se fasse en harmonie avec une autre de nos belles richesses gaspésiennes et madeliniennes; la qualité de notre environnement.

Espérant que vous nous aiderez à développer le créneau gaspésien qu'est celui de l'énergie éolienne et ce, de façon saine et durable, nous vous prions d'agréer, monsieur Mulcair, nos sentiments les meilleurs.


Caroline Duchesne
Directrice du CREGIM

Pour Pierre Desmeules, président
Au nom du conseil d'administration

Siège social : 106A Port-Royal, Suite 103, Bonaventure, Québec, G0C 1E0
(418) 534-4498 Tél. (418) 534-4122 Téléc. cregim@globetrotter.net www.cregim.net